



Vente immobilière avec cuisine équipée

Par fpenet

Bonjour, je souhaiterais savoir si, lors d'une vente immobilière, le vendeur est obligé de laisser en place les éléments d'une cuisine entièrement équipée, tels que lave-vaisselle intégré ? Merci de votre réponse.

Par fif64

Si c'est prévu au compromis ou dans la vente définitive oui, sinon non..
C'est du mobilier qui n'est pas ancré à la maison (contrairement aux cheminées, chauffages, carrelages, qui eux doivent rester).

Par fpenet

Merci pour votre réponse !